

## **Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 10 septembre 2010**

L'an deux mille dix, le 10 septembre , 20 heures, le conseil municipal , légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sur la convocation qui lui a été adressée le 6 septembre, sous la présidence de Madame Isabelle Gobron, Maire,

Etaient présents : MM Isabelle Gobron, Henri Arnou, , Eveline Dion,, Francis Ravion, Michèle Pannier, Jean-Marie Dargent, Fabienne Benoist, Claude Mauroux, Roger Patenère, Gilles Masson, Lionel Simard, Francis Balenghien, Yoann Simard, Antoinette Regnault, Marc Jacob, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des collectivités territoriales .

Absent: néant

Secrétaire: Fabienne Benoist.

**Le compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 02 juillet 2010 est approuvé.**

### **Schéma directeur d'assainissement.**

L'assemblée entend le compte rendu par M. O. Salmon du cabinet Merlin des travaux de la commission chargée de l'élaboration du SDA . Le programme de travaux qui en résulterait est évoqué.

### **Avenant n°1 au marché MERLIN**

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 ;

VU le Code des marchés publics et notamment l'article 20 ;

VU le marché de prestation intellectuelles conclu le 11 mai 2009 avec le cabinet MERLIN

CONSIDÉRANT que la commune a programmé la mise en enquête publique du zonage d'assainissement réalisé dans le cadre du schéma Directeur d'Assainissement et que la mise en place d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) est nécessaire et qu'afin de payer cette prestation supplémentaire non prévue dans le contrat initial mais s'y rattachant, la signature d'un avenant s'avère nécessaire pour modifier le prix global du marché.

APPROUVE l'avenant n°1 au marché avec le cabinet Merlin;

AUTORISE le maire à signer cet avenant n° 1;

PRÉCISE

- que le montant initial du marché est porté de 11 915 € ht à 14 715 € ht soit une augmentation de 2 800 € ht

- que les crédits nécessaires sont disponibles au budget.

### **Rapport eau et assainissement.**

Les rapports eau et assainissement proposés par VEOLIA sont présentés, les points plus particulièrement abordés sont: la nécessité d'une DUP (déclaration d'utilité publique) avec Saint Nicolas la Chapelle pour le périmètre de protection de la station de pompage; la qualité conforme de l'eau, les branchements au plomb à mettre en conformité; le fonctionnement de la station d'épuration dont un curage exceptionnel du bassin est à prévoir.

### **Contrat de location du Foyer rural.**

Mme le Maire propose à l'assemblée municipale d'établir un contrat pour les locations du foyer rural comme cela se fait pour la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide qu'un contrat sera signé à chaque location.

Un exemplaire de contrat sera annexé à la présente délibération.

## **Questions diverses.**

### **Plan Communal de Sauvegarde (PCS).**

Mme le Maire:

- rappelle à l'assemblée que la commune est exposée à certains risques tels que proximité de la centrale nucléaire de Nogent sur Seine, aléas climatiques (canicules, grand froid, tempête ...), risque lié au transport de matières dangereuses, risque lié aux lignes électriques;
- expose qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise;
- informe l'assemblée qu'elle a pris le 1er septembre 2010 un arrêté pour l'établissement de ce plan qui est consultable en mairie.

### **Ecole: travaux de cet été.**

Mme le Maire énumère les nombreux travaux réalisés en juillet et août à l'école par le personnel communal et des entreprises:

bibliothèque repeinte, toilettes du 1er étage adaptées aux plus petits, bureau aménagé en bas de l'escalier et placard de rangement du matériel d'entretien, fenêtres situées au nord changées, thuyas arrachés, grillage changé, aire conforme pour recevoir un chalet et un toboggan; une subvention de la réserve parlementaire d'un montant de 5890 € a été attribuée pour ces travaux.

### **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2011**

#### **Exonération des locaux commerciaux**

Vu l'article 1521 III du Code Général des Impôts

Vu sa délibération en date du 18/09/2009 exonérant les locaux à usages professionnels de M. Félicien Nodinot, artisan maçon et l'entreprise OMAB, artisan menuisier.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **dit**

que sont exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2011 les locaux à usages professionnels de MM Félicien Nodinot, 6 rue des Hautes Charmes, et de l'entreprise OMAB située sur la propriété de la SCI La Désirée 2 rue du Prieuré.

#### **Exonération TEOM 2010 maison inhabitée et vide de meubles.**

Mme le Maire rappelle les modalités d'institution de la TEOM, notamment que les délibérations d'exonérations doivent être prises avant le 15 octobre de l'année précédant celle de l'imposition et rappelle la délibération du conseil municipal en date du 06/11/2009 relative à l'exonération de la TEOM sur la maison vacante et libre de meubles du 14 rue Courtellemont, demande faite par M. Roland Collard

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande que cette exonération de la TEOM soit reconduite pour l'année 2011.

#### **Exonération de taxe d'habitation 2010.**

Il est exposé que la propriété sise au 12 rue des charmillles appartenant à M Jacob Marc est inhabitée depuis le 1er janvier 2010 et qu'en conséquence une exonération de la taxe d'habitation devrait être accordée. M. Marc Jacob étant sorti de la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

#### **Remboursements MMA du trafic.**

Rappel est fait du vol en date du 15/10/2008 du véhicule communal TRAFIC acheté le 23/07/2008.

Vu le remboursement proposé par l'assurance M.M.A. d'un montant de 7297€,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce remboursement et dit que ces crédits seront portés à l'article 7788.

#### **Remboursement MMA suite tempête: lanterne + toiture.**

Rappel est fait des dégâts dus à la tempête du 28/02/2011.

Vu le remboursement proposé par l'assurance M.M.A. d'un montant de 2099,83€, pour d'une part la dépense de remplacement d'une lanterne de 867,19€ et d'autre part pour une dépense de réparation de la toiture de la salle polyvalente d'un montant de 1686,36€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce remboursement plus un solde s'il y a lieu, et dit que ces crédits seront portés à l'article 7788.

**Création d'un emploi permanent.**

Mme le Maire expose à l'assemblée que l'effectif de la classe cours préparatoire - grande section nécessite l'intervention d'une personne pour assister l'enseignante auprès des grandes sections et rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent technique de 2ème classe, en raison de l'effectif important de la classe de CP et GS pour assister l'enseignante les matins,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un emploi d'agent technique de 2ème classe à temps incomplet à raison de 12 heures par semaine à compter du 10 septembre 2010

Cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire dans les conditions de l'article 3 alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984. La rémunération est fixée sur la base de l'échelle indiciaire trois. IB 297/388; IM 292/355. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**Le repas des aînés** est fixé le 12 septembre, le traiteur sera « le Cygne de la Croix » et l'orchestre « Jack Noël ».

Une réunion publique sur la TNT a été suivie par 70 personnes environ. Une documentation est à disposition à la mairie.

L'association « **l'outil en main** » remercie le conseil pour la subvention qui lui a été attribuée.

Mme le Maire informe l'assemblée que les livres réformés de l'école seront transportés en Afrique francophone lors du **4L trophy**.

SIVOS: Mme Eveline DION rend compte de la réunion du **SIVOS** au cours de laquelle le contrat de chauffage a été attribué et dit que le SIVOS espère que le gymnase sera repris par le conseil général.

Mme le Maire déclare que **Mlle Julie Junk est en CDD** emploi passerelle à temps complet depuis le 1er septembre.

M Jean-Marie Dargent explique qu'une page spécifique à L'ASG sera créée sur **le site de la commune** et que les autres associations peuvent aussi en bénéficier si elles le désirent.

M. Francis Ravion résume les conditions dans lesquelles s'est passée **la rentrée scolaire**: travaux, nouvelle enseignante, Valérie Andrieu-Devignon, remplaçant Mme Blandine Regnault, partie en retraite; effectif de 110 élèves susceptible d'augmenter.